

Commune de Baron
Compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2013

Convocation : 16 mai 2013

Présents : Mmes CAPON, DELABAYS, Mlle DORIDOT,
M BALLIGAND, DUMONET, FORGEAT, PALLOT

Absents: Mme LARUE (procuration à M. Capon), M DUMONTET D. et DUMONTET M.
(procuration à B. Forgeat)

Secrétaire de séance : Mme DELABAYS

Le maire déplore l'arrivée tardive de la convocation postée vendredi à Charolles et arrivée le mardi suivant. Un courrier sera envoyé à la Poste de Charolles à ce sujet. M. Pallot informe le conseil municipal que les convocations aux séances de conseil municipal peuvent être adressées par mail aux conseillers qui en font la demande et doivent accuser réception de chaque mail de convocation. Dans ce cas le courrier papier ne sera plus envoyé.

Approbation à l'unanimité des comptes-rendus des conseils municipaux du 21 mars et du 4 avril 2013.

Convention ATESAT 2013 :

Cette aide (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est reconduite pour 2013. Le coût prévu par convention est 90,48€. Il s'agit de missions techniques au bénéfice des communes pour des conseils concernant les travaux d'infrastructure routière notamment.

Installation d'un transformateur :

La commune a reçu de MODA conception (sous-traitant ERDF) une demande d'autorisation d'intervenir sur la voirie communale et utiliser le domaine public pour supprimer un transformateur aérien route de la Vallière et le remplacer par un transformateur au sol avec enfouissement de la ligne basse tension jusqu'à la Vallée. Les travaux sont prévus fin juin début juillet.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande.

Gouvernance et statuts de la nouvelle EPCI :

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, la Préfecture demande à chaque commune de délibérer sur le nom, le siège social, les statuts et la gouvernance de la nouvelle EPCI. 2/3 des communes représentant 50% de la population ou l'inverse doivent valider ces 3 points.

La première gouvernance du 1^{er} janvier jusqu'aux élections propose :

- nom : Communauté de Commune du Charolais
- siège social : Charolles avec 2 annexes à Palinges et St Bonnet de Joux
- statuts : les anciennes compétences obligatoires sont reprises dans leur intégralité. Les autres compétences optionnelles et facultatives seront aussi toutes reprises. La loi prévoit qu'une modification des compétences optionnelles est possible jusqu'au 31 mars 2014, et pendant 2 ans pour les compétences facultatives.
- Gouvernance : un accord local est proposé jusqu'aux prochaines élections municipales avec maintien de l'intégralité des 57 conseillers actuels des 3

structures d'origine. Le président de la plus importante communauté de commune étant maintenu dans sa fonction. Dans ces conditions le Préfet donne jusqu'au 30 août pour la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Les conseillers décident à l'unanimité d'approuver ces propositions.

Travaux :

La rénovation de la salle communale est prévue en novembre. Le maire souhaite la mise en place d'une commission de suivi des travaux. Mme DORIDOT et DELABAYS, M BALLIGAND, FORGEAT et PALLOT participeront à cette commission.

Informations et questions diverses :

Droits de mutation : 9494€ sont accordés à la commune dès le mois de mai par le département. 4800€ avaient été prévus au budget prévisionnel.

Travaux voirie :

Dès que le temps le permet, les travaux concernant l'aqueduc en bas de la rue du Petit Grand Champs seront faits pour 979,52€, sauf si l'aqueduc fonctionne à nouveau après l'ablation du tuyau PVC mis à l'intérieur par M. Barjot, ainsi que les travaux sur la route du Gachet pour 1502,42€. A la Vallière, une purge a été faite (917,57€) et la réfection de la route est prévue en 2 parties pour 6968,20€ et 4743,10€. Ces coûts rentrent dans l'enveloppe allouée à la commune par la communauté de communes.

La commune prévoit la réfection de la route menant aux maisons Fichot /Dumont pour un coût prévu de 1039,32€, la première partie du chemin menant chez Duvernois pour 1080,71€ et la route menant chez Perche pour 897,60€ soit un total de 3017,09 €.

Les conseillers donnent leur accord au maire pour que ces travaux soient menés concomitamment.

Suite aux fortes pluies, des travaux d'urgence ont dû être menés sur la route du Champ qui s'est fortement dégradée.

Le maire a participé à l'assemblée générale de l'ADMR. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 280€ pour cette association.

Les prés des communaux de la Place de Barnot sont loués par Michel Dumontet jusqu'au 11 novembre 2013. David Lacour demande leur location et a fait sa demande d'autorisation d'exploiter. La commune accepte sa demande.

PLU : après rencontre avec le sous-Préfet, le cabinet conseil concerné et M. le maire, l'étude de faisabilité sur l'intérêt de réviser le PLU est positive. Le conseil décide de poursuivre les travaux de révision.